



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre la faim

Question écrite n° 41556

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie le sentiment que nourrit le Gouvernement à la lecture du récent rapport de la FAO qui souligne que depuis 1997 plus de 18 millions de personnes sont venues s'ajouter au rang des affamés.

Texte de la réponse

Le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie ne peut que se joindre à l'honorable parlementaire et à l'ensemble de la communauté internationale pour souligner la gravité de la situation et s'en inquiéter. Il souhaiterait dans un premier temps revenir brièvement sur la situation et souligner la diversité qu'elle recouvre. La situation est préoccupante puisque le nombre de personnes sous-alimentées a augmenté de 18 millions (+ 2 %) depuis 1977. Ce chiffre est à mettre en regard avec la croissance démographique sur la même période (+ 7 %). Mais cette amélioration ne peut nous satisfaire car, outre qu'elle est trop lente, elle présente un ralentissement inquiétant depuis dix ans. Ainsi, on constate un essoufflement des progrès faits dans des pays qui pèsent lourdement en termes de population comme l'Inde (plus de 200 millions de sous-alimentés) et le cas de la Chine retient toutes les attentions. Plus inquiétant, la situation alimentaire en Afrique se dégrade rapidement. Certains pays voient la malnutrition atteindre plus de la moitié de leur population, c'est le cas en Somalie, en république démocratique du Congo, au Burundi, en Érythrée ou encore au Mozambique. Si, dans de nombreux cas, la dégradation de la situation sur le plan alimentaire est due à une instabilité politique grave, le sous-développement économique a lui aussi un impact direct sur le taux de malnutrition infantile (exemples : Bangladesh, Yémen, Cambodge). Face à ces constats alarmants, la France s'est engagée activement dans la lutte contre la faim et le renforcement de la sécurité alimentaire. Outre l'adoption de la déclaration du millénaire en 2000, dont le premier objectif est la lutte contre la pauvreté et la faim dans le monde, le Gouvernement a récemment réaffirmé son engagement avec le lancement du plan d'action du G8 contre la famine à Évian en 2003, ou encore lors de la déclaration faite à Genève le 30 janvier par les présidents MM. Chirac, Lula et Lagos et M. Kofi Annan, secrétaire général des Nations unies, ou enfin lors du sommet du G8 à Sea Island. La pauvreté et la malnutrition concernant en priorité le secteur rural, la coopération française s'implique activement dans le développement rural et agricole durable et la sécurité alimentaire, particulièrement en Afrique. Ainsi, plus de 350 millions d'euros de l'aide publique au développement (APD) sont annuellement ciblés sur ce secteur, dont plus de 45 % pour les pays les moins avancés (PMA) d'Afrique. La complexité et la spécificité des situations impliquent une diversité d'actions. La coopération française intervient sur trois niveaux : a) La prévention et la réponse aux crises ; b) Le développement et la diversification des productions locales. Dans certains pays comme l'Éthiopie, il s'agit de passer d'une lutte contre la faim dépendant de l'aide alimentaire importée à une stratégie de sécurité alimentaire durable avec la sécurisation des outils de production (accès à la terre, à l'eau, aux financements ou encore à l'information et à la formation) ; c) Le développement des marchés locaux et régionaux en développant les infrastructures et en améliorant la qualité des produits. La réussite de ces diverses composantes repose avant tout sur la mobilisation des acteurs. La coopération française a toujours été attentive à l'amélioration de la gouvernance et à la mise en place d'un

environnement institutionnel favorable au développement rural. Ce n'est qu'à travers la concertation, la recherche de solutions issues des pratiques, la participation de l'ensemble des acteurs à l'identification des priorités politiques que peut se bâtir un environnement favorable à la lutte contre la faim et au développement rural. Enfin, l'ampleur et la complexité du défi de la lutte contre la faim implique de la part de la communauté internationale des efforts financiers qui vont bien au-delà des modes de financement classiques de l'APD. La France encourage la recherche sur de nouvelles sources de financement pour lutter contre la faim avec sa contribution au rapport du groupe technique mis en place par la déclaration de Genève et dont les premiers résultats ont été présentés le 20 septembre 2004 à New York. Les chefs d'État et de gouvernement se réuniront à New York en septembre 2005 pour faire le bilan de la réalisation, cinq ans après, des objectifs pour le développement.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41556

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2004, page 4358

Réponse publiée le : 11 janvier 2005, page 294